

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

### École doctorale 410 Sciences et Ingénierie des Resources Naturelles - SIRENa

Université de Lorraine  
AgroParisTech - Institut des sciences et industries  
du vivant et de l'environnement

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 01/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Frédéric Garabétian, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Frédéric GARABÉTIAN, Université de Bordeaux

Experts :

M. Flavien DARDELLE, LPS-BioSciences Orsay

M. François DAUPHIN, Normandie Université

M. Guy DELRIEU, Université Grenoble Alpes

M. Thierry RIGAUD, Université Bourgogne Franche-Comté

Délégué scientifique du HCERES :

M. Christian GIAUME

Évaluation réalisée en 2016-2017  
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016  
et d'une visite de l'ED en décembre 2016

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences et Ingénierie des Ressources Naturelles* (ED *SIReNa*) est en création par restructuration de l'ED *Sciences et Ingénierie Ressources Procédés Produits Environnement* (RP2E, n° 410). Cette future ED sera co-accréditée par l'Université de Lorraine (UL) et AgroParisTech.

Au sein de l'UL, la formation doctorale concerne environ 1 800 doctorants dont 360 soutiennent leur thèse chaque année. Elle s'appuie sur un potentiel d'encadrement de 3 860 chercheurs et enseignants-chercheurs répartis dans 61 unités de recherche (UR) fédérées autour de dix pôles scientifiques. Un Collège lorrain des écoles doctorales (CLED) coordonne l'activité de huit ED reconduites ou créées par restructuration des ED existantes afin de s'articuler avec les pôles scientifiques. Son action s'appuie sur la Sous-Direction aux Etudes Doctorales (SDED) de la Direction de la Recherche.

L'actuelle ED RP2E regroupe 18 UR, soit 515 chercheurs et enseignants-chercheurs dont 249 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), pour 350 doctorants dans les domaines des Sciences du vivant et de l'environnement, Sciences de la Terre, Sciences et ingénierie des produits et procédés. Les usagers de cette ED se partageront entre les futures ED *Sciences et Ingénierie des Molécules, des Procédés, des Produits et de l'Energie* (SIMPPé) et *SIReNa*.

La future ED *SIReNa* s'adossera directement aux pôles Agronomie, Agroalimentaire, Forêt (A2F) et Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) soit un potentiel d'encadrement de 13 UR, 322 chercheurs et enseignants-chercheurs dont 147 titulaires de l'HDR. Multi-sites, la future ED *SIReNa* sera majoritairement implantée sur Nancy et Metz avec des équipes d'accueil réparties sur le territoire lorrain. Elle délivrera aux 210 doctorants du domaine l'une des six mentions de Doctorat en Biologie et Ecologie des forêts et agrosystèmes ; Ecotoxicologie, biodiversité, écosystèmes ; Génie biotechnologique et alimentaire ; Géosciences ; Mécanique génie civil ou Sciences agronomiques. Avec 320 à 360 doctorants dont 45 % d'origine étrangère et avec 14 % de thèses réalisées en cotutelles, la future ED contribuera à la bonne visibilité locale, nationale et internationale du domaine.

Le flux annuel de thèses devrait être de 90 environ, avec une durée moyenne maîtrisée, voisine de 41 mois. La future ED veillera à la qualité du recrutement de ses doctorants même si on peut regretter qu'elle ne le fasse qu'*a posteriori* et ne l'organise directement. Elle suivra individuellement la progression de ses doctorants au cours de leur cursus et leur assurera une formation professionnalisante en concertation avec le CLED, grâce aux outils numériques pour le suivi de ses docteurs (interface ADUM, pour Accès Doctorat Unique Mutualisé). Ces procédures qui s'inspirent de celles actuellement en vigueur dans l'ED RP2E prévoient de s'adapter aux termes de l'Arrêté du 25 mai 2016.

La création de l'ED *SIReNa* procédera d'un recentrage thématique avec une évolution de la réglementation parfaitement anticipée par l'équipe de direction. Avec cette dynamique, la future ED devrait atteindre les nouveaux objectifs en termes de formation des futurs docteurs et de leur poursuite de carrière.

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED RP2E regroupe 350 doctorants de la Région Lorraine, majoritairement répartis sur Nancy et Metz mais aussi Thionville, Epinal, Mirecourt et Champeroux. Elle s'appuie sur un potentiel d'encadrement d'environ 515 chercheurs et enseignants-chercheurs dont 249 titulaires de l'HDR répartis au sein de 18 UR.

La gouvernance de l'ED RP2E repose sur un Conseil de 26 membres, conforme à l'Arrêté du 7 août 2006, qui se réunit deux fois par an, ainsi que sur un comité de direction de 18 membres, émanation du Conseil, qui se réunit six à huit

fois par an. Les comptes rendus de réunion de ces instances sont diffusés sur le site web de l'ED. Siégeant au Conseil du CLED, le directeur de l'ED *RP2E* est assisté par une secrétaire-gestionnaire. La direction actuelle est en place depuis 2014.

Le budget annuel de l'ED *RP2E* est de l'ordre de 67 000 €. Les trois quarts de cette somme sont alloués directement aux UR partenaires, au prorata du nombre de doctorants qu'elles accueillent, afin de financer leur mobilité internationale mais aussi leur frais de jury ou de déplacement en vue d'effectuer une formation complémentaire. L'ED ne contrôle pas la bonne utilisation de ces fonds par les UR. L'ED *RP2E* dispose d'un site web clair et informatif, avec une version anglaise partielle, et utilise l'interface ADUM.

Sur proposition du CLED, l'UL attribue annuellement 19 de ses 97 contrats doctoraux (CD) à l'ED *RP2E* dont l'effectif représente environ 20 % des doctorants de l'établissement. Cette dotation constitue moins de 20 % des financements doctoraux de l'ED. Des critères d'encadrement, de valorisation scientifique mais aussi de soutien à l'émergence permettent à l'ED de proposer une répartition de la totalité de ces CD aux pôles A2F, OTELO et EMPP (Énergie, Mécanique, Procédés, Produits) fédérant les UR. L'ED ne réserve aucun contingent de CD blancs à attribuer sur des critères de mérite. L'ED n'organise donc pas de concours et délègue le recrutement de ses doctorants aux UR. La direction de l'ED contrôle et valide cependant chaque recrutement a posteriori, ce qui a concrètement abouti à la remise en cause par l'ED de quelques recrutements au cours de la période écoulée.

Environ 60 % des doctorants recrutés viennent de France et 40 % de l'étranger ; 28 % ont un diplôme d'ingénieur. Tous les doctorants sont financés au moment de leur première inscription car l'ED demande un financement mensuel d'au moins 1 000 € net pendant 36 mois. Si la thèse se poursuit à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année de financement, l'ED distingue différentes situations. Elle autorise des dépassements de quelques semaines sans financement pour achever la rédaction du manuscrit et suspend la réinscription jusqu'à la production du mémoire, s'il y a lieu. Si le dépassement demandé a pour but de compléter les expériences, un financement complémentaire est exigé. Aucune procédure ne permet cependant à l'ED de s'assurer du strict respect de cette règle au-delà de la fin du contrat, une fois la réinscription accordée. Les doctorants salariés représentent moins de 4 % des effectifs.

Avec 47 thèses en cotutelles établies (17 % des thèses en cours), l'ED *RP2E* développe une forte ouverture à l'international, notamment grâce au déploiement de quatre programmes ERASMUS MUNDUS *External Windows*. Une démarche a récemment été développée pour amplifier ce rayonnement international.

La participation active aux différents échanges des membres de l'ED (conseillers, responsables de pôles ou d'unités, doctorants) venus en nombre lors de la visite du comité HCERES montre l'intérêt que les usagers de l'ED portent collectivement à la structure et leur soutien à la direction.

- Encadrement et formation des doctorants

L'ED *RP2E* repose sur un potentiel d'encadrement de 249 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR pour 352 doctorants inscrits en 2015. L'Université de Lorraine délivre une Autorisation à Co-encadrer des Thèses (ACT) aux chercheurs et enseignants-chercheurs non titulaires de l'HDR pour leur permettre de codiriger une thèse, après avoir suivi un module de formation au management de la thèse ; ce dispositif augmente le potentiel d'encadrement. Un taux maximum d'encadrement a été fixé à 300 % par HDR, 150 % pour une ACT. Ces règles sont respectées avec un taux d'encadrement moyen de 160 % et aucun dépassement n'a été relevé depuis 2013.

Depuis 2015, l'ED *RP2E* a mis en place un comité de suivi de thèse pour les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral d'établissement, qui sera étendu à tous les doctorants d'ici la rentrée 2017. Composé de trois à six membres dont deux extérieurs, le comité se réunit deux fois en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et inclut un entretien individuel, anticipant ainsi les consignes de l'arrêté du 25 mai 2016. Avant que ce dispositif ne soit mis en place, un suivi, prévu par la charte des thèses, basé sur la remise de rapports en fin de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année déclenchant un éventuel entretien avec la direction de l'ED, était en place. La réactivité, la disponibilité et l'efficacité de la médiation réalisée par la direction de l'ED sont saluées par les doctorants qui ont rencontré des difficultés au cours de leur cursus pendant la période écoulée.

Accessibles sur l'interface ADUM, une soixantaine de modules de formation dits scientifiques (20) et professionnalisants (36) sont proposés aux doctorants par l'ED *RP2E* et la Sous-Direction des Etudes Doctorales (SDED) adossée au CLED, respectivement. L'ED demande à ses doctorants de suivre deux modules scientifiques et deux professionnalisants, soit un minimum de 80 heures de formations. Ces exigences sont modulées pour les doctorants salariés, ceux qui bénéficient d'un financement CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) ou d'une charge d'enseignement. L'ED organise deux événements annuels, *i.e.* une journée de rentrée et un séminaire, pour lesquels elle exige au moins une participation de chaque doctorant au cours de son cursus. L'autorisation de soutenance est conditionnée à la publication ou acceptation d'un article signé en 1<sup>er</sup> auteur.

Les formations complémentaires ou le suivi des doctorants et des docteurs sont pilotés à l'aide de l'interface ADUM grâce à laquelle l'ED *RP2E* interagit et mutualise une partie des moyens de gestion administrative et pédagogique avec d'autres ED au sein du CLED. Pour se saisir de problématiques jugées prioritaires comme l'accueil des doctorants, les abandons ou la durée des thèses, la direction de l'ED a mis en place des groupes de travail efficaces, qui ont abouti dans leurs missions respectives. Ainsi le flux moyen de thèses soutenues chaque année se situe autour de 110, avec une durée moyenne bien maîtrisée de 41 mois et un taux d'abandon qui, après un pic préoccupant de 12 % en 2013, se situe à moins de 3 % des soutenances. Malgré la réduction notable de la durée des thèses, le financement de certaines fins de thèse qui dépassent la durée du financement initial est une question qui a émergé au cours de la période écoulée et dont l'ED a entrepris de s'emparer.

- Suivi et Insertion des docteurs

Prolongeant l'offre de formation, différentes actions de valorisation du doctorat sont entreprises au niveau de l'établissement à travers des opérations de type *Ma thèse en 180 secondes*, un prix de thèse, une cérémonie de remise des diplômes avec édition d'un annuaire des docteurs, les Doctoriales opportunément organisées en collaboration avec l'Université de Wuhan (Chine) en 2016, ou bien le soutien aux associations de doctorants. Avec 28 % de doctorants ayant un diplôme d'ingénieur, l'ED *RP2E*, en lien avec deux autres ED du site, a obtenu la labellisation de la Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) pour un parcours de *Compétences pour l'entreprise* visant à valoriser le docteur auprès de l'entreprise.

Le suivi du devenir à six mois et deux ans des jeunes diplômés est réalisé par la SDED en lien avec les écoles doctorales qui sont chargées des relances pour optimiser le taux de réponse. En s'appuyant sur l'analyse des 195 réponses recueillies entre 2009-2010 et 2011-2012, on relève un taux d'emploi stable de 46 %, un taux d'emploi transitoire (CDD, post-doc, attaché temporaire de l'enseignement et de la recherche ou ATER) à peu près équivalent à 48 % et un très faible taux (6 %) de docteurs en recherche d'emploi, des taux assez caractéristiques de ce que l'on peut observer deux ans après l'obtention du diplôme dans ces domaines scientifiques. En moyenne, 35 % des docteurs de ces promotions sont dans une situation inconnue de l'ED *RP2E*, deux ans après l'obtention de leur diplôme, ce qui constitue une proportion élevée.

Ces données sont accessibles en ligne et commentées par l'ED lors de la journée de rentrée. Certains doctorants rencontrés reconnaissent ainsi l'importance d'un projet de formation qui considère la poursuite de carrière et donc l'après thèse.

## Autoévaluation et projet :

### Autoévaluation :

Une autoévaluation de la formation doctorale dans son ensemble a été réalisée par l'UL, mais la procédure adoptée aurait toutefois gagné à être davantage explicitée.

L'autoévaluation de l'ED *RP2E* a été conduite par l'ED elle-même et des listes de points forts et de points d'amélioration jalonnent le document fourni par l'ED. L'identification de certains points à améliorer a d'ores et déjà abouti à la mise en place de groupes de travail pour proposer des aménagements dans le fonctionnement de l'ED réalisés au cours de la période écoulée.

L'évolution de la réglementation liée au nouvel arrêté du 25 mai 2016 coïncidant avec la création de la future ED *SIReNa* est anticipée par la direction de l'ED.

### Projet d'ED *SIReNa* :

La création de l'ED *SIReNa* renforce la cohérence thématique d'une communauté majoritairement localisée sur Nancy et Metz. Emanation de l'actuelle ED *RP2E*, cette future ED sera recentrée autour de l'agronomie, agroalimentaire, écologie, sciences de la terre et environnement puisque toutes les équipes et unités partenaires se fédèrent autour des pôles A2F et OTELo de l'UL. Cette démarche à laquelle adhère la direction de la future ED a été souhaitée par l'établissement pour asseoir la lisibilité du domaine en renforçant la connexion entre les ED et les pôles scientifiques de façon à offrir à ses doctorants un cadre adapté pour leur formation.

L'ED *SIReNa* interagira avec les autres ED au sein du CLED, épaulé par l'action de la Sous-Direction des Etudes Doctorales (SDED). Le CLED harmonisera les pratiques en termes d'encadrement (taux d'encadrement, ACT, formation au

management de la thèse à destination des jeunes encadrants), coordonnera la mise en place des procédures prévues par l'Arrêté du 25 mai 2016 (convention unique de formation), proposera une offre diversifiée de formations transverses et répartira les moyens entre ED (budget, contrats doctoraux, missions complémentaires d'enseignements pour les doctorants, ADUM). La SDED poursuivra son action au service du suivi des docteurs et de la valorisation du doctorat. La future ED disposera donc d'un environnement propice à son action.

En matière de gouvernance, le projet d'ED *SIReNa* adopte des procédures éprouvées au sein de l'ED *RP2E* avec une préoccupation affichée de les adapter aux termes de l'Arrêté du 25 mai 2016, paru entre temps.

Le choix des sujets de thèse sera effectué par les pôles de recherche auxquels l'établissement souhaite attribuer les contrats d'établissement. La direction de l'ED *SIReNa* ne prévoit pas d'intervenir dans le choix des sujets, qui seront décidés par les UR, mais elle fera valoir différents critères relatifs à l'encadrement auprès des responsables de pôles qui siègeront dans le comité de direction de l'ED. Le recrutement des doctorants sera organisé par les UR avec un contrôle par la direction de l'ED. Le projet *SIReNa* prévoit donc l'abandon de deux prérogatives des ED du domaine que sont la répartition des contrats doctoraux d'établissement et le recrutement des doctorants. Alertée sur la menace que ce dispositif fait peser sur la politique de la future ED, la direction mise sur une interaction renforcée et basée sur la confiance avec les pôles et les UR.

L'ED *SIReNa* prévoit de demander à ses doctorants de suivre 80 h de formations obligatoires avec un minimum de 40 h de formations disciplinaires et 40 h de formations transversales, selon un plan de formation défini en début de thèse dans le cadre d'une convention de formation. Une formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique sera mise en place. Si la dispersion géographique de l'ED n'est jamais évoquée comme un frein à la plupart des autres actions de l'ED, l'accès aux formations est un point cité par certains doctorants auditionnés par le comité HCERES comme un obstacle qui en découle.

Avant chaque réinscription, l'ED *SIReNa* analysera les rapports des comités de suivi. Un entretien individuel et confidentiel du doctorant avec les deux membres externes du comité est prévu lors de chaque réunion. La soutenance sera conditionnée par le respect du contrat formation, une publication de rang A et une participation, au moins, à la journée de rentrée et au séminaire annuel de l'ED.

Lauréat d'un label I-Site du Programme Investissement d'Avenir, en 2016, le projet Lorraine Université d'Excellence devrait aider l'ED *SIReNa* à atteindre son objectif qui est d'inverser la tendance à la baisse de ses effectifs de doctorants en se tournant vers l'international pour le recrutement d'une partie de ses futurs doctorants. Dans ce domaine, la direction de la future ED *SIReNa* affiche sa volonté de poursuivre et amplifier l'ouverture à l'international ainsi que la dynamique de recherche de financements de thèses existant au sein de l'ED *RP2E*.

Le SDED de l'UL devrait prendre en charge la gestion des actions de valorisation du doctorat à travers des événements type *Ma thèse en 180 secondes* ou la journée de remise des diplômes et mutualiser les suivis de carrière de l'ensemble des docteurs de l'UL. Ces données accessibles en ligne seront présentées aux doctorants lors de la journée de rentrée de l'ED *SIReNa* pour les sensibiliser à l'importance de préparer leur poursuite de carrière le plus tôt possible dans le cursus doctoral.

## Appréciation globale :

La future ED *SIReNa* est une émanation de l'ED *RP2E* dont les pratiques en termes de gouvernance, encadrement et formation des doctorants sont globalement satisfaisantes. Cette ED maîtrise la durée de ses thèses, propose à ses doctorants une offre de formation riche et complète, élève ses exigences en termes de haut niveau scientifique et d'ouverture internationale. Entrée en fonction en 2014, la direction de la future ED à fort utilement repris, pour les améliorer, les pratiques les plus vertueuses de l'ED *RP2E* dans le projet d'ED *SIReNa*.

Avec l'appui de la Sous-direction des études doctorales (SDED), le CLED complète le dispositif de formation doctorale de l'UL constituant un environnement propice à la future ED *SIReNa* dont l'ambition d'ouverture internationale bénéficiera très probablement du projet I-Site Lorraine Université d'Excellence obtenu en 2016.

La plus-value du projet d'ED *SIReNa* porte sur le recentrage thématique autour des Sciences et Ingénierie des Ressources Naturelles : agronomie, alimentation, écologie, biotechnologies, géosciences, génie civil. Cette démarche vise à asseoir la lisibilité du domaine en renforçant la connexion entre l'ED et les pôles scientifiques A2F et OTELo autour desquels se fédèrent toutes les UR rattachées à l'ED. Cette structuration peut offrir aux doctorants de l'ED *SIReNa* un cadre adapté pour leur formation mais, dessaisie de ses prérogatives en termes de répartition des contrats doctoraux d'établissement ou de recrutement des doctorants, l'ED pourrait ne pas occuper toute sa place dans le dispositif.

Thématiquement resserrée, issue d'une structure qui a su faire évoluer ses procédures au cours de la période écoulée et animée par une direction dynamique, la future ED *SIReNa* s'inscrit dans une trajectoire positive. Elle devrait mettre à

profit cette dynamique et s'appuyer sur l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation de la formation doctorale pour mettre en place des procédures lui permettant de continuer à améliorer ses pratiques (recrutement des doctorants, accompagnement financier de la fin de thèse) au service de ses usagers.

#### Points forts :

- Dynamique scientifique et rayonnement.
- Capacité importante d'obtention de financements de thèse hors contrats doctoraux d'établissement et volonté de l'étendre à l'international.
- Investissement des acteurs de l'ED (membres du Conseil, responsables de pôles, doctorants, gestionnaire ED).
- Travail d'amélioration du suivi du doctorant et de l'offre de formation.
- Dynamisme et réactivité de l'équipe de direction.

#### Points faibles :

- Attribution des contrats doctoraux confiée aux pôles scientifiques.
- Recrutement des doctorants délégué aux unités de recherche.
- Difficultés de financement de certaines fins de thèse.
- Absence de contrôle de l'utilisation par les laboratoires des fonds destinés à financer les missions de doctorants versés par l'ED.

## Recommandations pour l'établissement

### A l'établissement :

Issue de la volonté de l'établissement d'associer les écoles doctorales aux stratégies scientifiques des pôles et des unités de recherche, la future ED *SIReNa* forme une structure resserrée et étroitement interfacée avec les pôles A2F et OTELo. La procédure d'attribution des contrats doctoraux d'établissements aux pôles de recherche devrait néanmoins être réévaluée afin de vérifier qu'elle ne menace pas le positionnement et la visibilité de l'ED.

### A l'ED *SIReNa* :

La future ED *SIReNa* s'inscrit dans une trajectoire positive et pourrait profiter de la conjoncture (recentrage thématique, nouvel arrêté sur le doctorat) pour continuer à améliorer ses pratiques. Ainsi la direction devrait-elle s'appuyer sur la qualité de l'interaction qu'elle noue avec les pôles scientifiques et ses UR partenaires pour faire aboutir ses perspectives de financement des dépassements de thèse mais aussi, dans un contexte de confiance réciproque, de contrôler l'utilisation des fonds versés pour les mobilités doctorantes et surtout, à terme, de revendiquer l'organisation de la sélection de ses doctorants à travers la mise en place d'une procédure de recrutement.



# Observations des établissements

**Direction de la Recherche et de  
la Valorisation**

91 avenue de la Libération  
BP454  
54001 NANCY Cedex

Frédéric VILLIERAS  
vp-recherche@univ-lorraine.fr

Pierre MUTZENHARDT  
president@univ-lorraine.fr

HCERES  
2 rue Albert Einstein  
75013 Paris

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation C2018-EV-0542493S-DEF-PED180014143-020016-RT

**Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie des Ressources Naturelles- ED410 SIRENa**

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour le rapport d'évaluation réalisé pour l'**Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie des Ressources Naturelles-SIRENa**, que vous nous avez transmis le 21 mars 2017. Je tiens également à remercier très sincèrement les évaluateurs pour la qualité des échanges lors de la visite et pour l'analyse de cette école doctorale. Après consultation du directeur de l'école doctorale, je vous informe que nous prenons bonne note des points forts relevés par le comité ainsi que des recommandations émises.

Nous souhaitons cependant apporter les précisions suivantes concernant l'attribution des contrats doctoraux :

Le décret du 22/09/2011 portant création de l'Université de Lorraine, prévoit par ailleurs la mise en place de Pôles Scientifiques, structures de pilotage et d'animation scientifique, ayant pour prérogative la répartition des emplois et les crédits entre des laboratoires qu'il regroupe. La répartition des rôles entre pôles et écoles doctorales devrait notamment se concrétiser en 2018 par un nouveau processus de répartition des contrats doctoraux : les pôles, dotés par l'UL d'une enveloppe de contrats doctoraux, répartiront les supports entre les écoles doctorales en fonction de la politique scientifique décidée au sein de chaque pôle. Conformément au rôle qui leur est confirmé dans le cadre du nouveau texte sur le doctorat du 25/05/2016, les écoles doctorales assureront le recrutement des candidats et l'attribution des contrats doctoraux, garantissant ainsi la qualité des recrutements de doctorants. L'attribution des contrats doctoraux par les écoles doctorales n'est donc pas remise en cause par l'établissement.

Vous remerciant à nouveau pour cette évaluation qui permettra à l'Ecole Doctorale SIRENa de poursuivre sa réflexion en fonction des recommandations émises, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pierre MUTZENHARDT

Président de l'Université de Lorraine

Christine DUVAUX-PONTER  
Direction des Formations doctorales  
AgroParisTech  
19 avenue du Maine  
75732 PARIS CEDEX 15  
téléphone (33) 1 44 08 18 10  
e-mail : christine.duvaux-ponter@agroparistech.fr

Paris, le 3 avril 2017

Objet : Evaluation de l'ED SIRENa

Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation de l'école doctorale SIRENa réalisé à la suite de la visite effectuée par le comité d'experts du Hcéres, nous vous informons que l'établissement co-accrédité AgroParisTech n'a pas d'observations à formuler.

Bien cordialement,



C. DUVAUX-PONTER  
Directrice des Formations Doctorales